

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1020

présenté par

M. Dive, M. Dubois, M. Fabrice Brun, M. Bony, Mme Genevard, M. Descoeur, Mme Périgault,
Mme Bazin-Malgras, M. Bourgeaux, M. Vatin, M. Neuder, M. Ray, Mme Petex, M. Jean-
Pierre Vigier, M. Taite, M. Viry, Mme Anthoine, M. Seitlinger, M. Hetzel,
Mme Frédérique Meunier, M. Schellenberger, M. Brigand, M. Forissier, Mme Corneloup,
M. Cordier, Mme Bonnet, Mme Duby-Muller et M. Rolland

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 2° D'encourager la montée en compétences des nouveaux actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en augmentant notamment leur niveau de diplôme moyen dans les domaines de la transition agroécologique et climatique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tel que formulé dans le texte, l'alinéa 4 laisse supposer que l'accent est mis exclusivement sur l'obtention de diplômes, alors que l'objectif véritable est de favoriser la progression des compétences des nouveaux actifs opérant dans les secteurs agricoles et alimentaires. Cet amendement vise donc à reformuler cet alinéa en mettant en lumière la montée en compétences.